



Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie

Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°180 | 11 janvier 2018

Siège

International Crisis Group

Avenue Louise 149 • 1050 Bruxelles, Belgique

Tel: +32 2 502 90 38 • Fax: +32 2 502 50 38

brussels@crisisgroup.org

Table des matières

Synthèse	i
I. An-Nahda et Nida Tounes : une coopération concurrentielle	1
II. Des institutions qui s'affaiblissent	5
A. Des réformes renvoyées sine die.....	5
B. La mainmise partisane sur les instances administratives indépendantes.....	7
C. Un régime qui se présidentialise	8
III. Mettre en place la Constitution ou revenir en arrière ?	12
A. Le dilemme des décideurs politiques	12
B. Renouer avec l'autoritarisme : un pari risqué et peu réaliste	13
IV. Conclusion	16
ANNEXES	
A. Carte de la Tunisie.....	17
B. A propos de l'International Crisis Group	18
C. Rapports et briefings sur le Moyen-Orient et Afrique du Nord depuis 2015	19
D. Conseil d'administration de l'International Crisis Group.....	21

Principales conclusions

Que se passe-t-il ? A l'approche du septième anniversaire du déclenchement de la révolution tunisienne de 2011, le pays tend à retomber dans ses anciens travers autoritaires, en raison notamment du manque de volonté politique des deux partis pivots de la coalition au pouvoir (nationaliste et islamiste) à mettre en œuvre la Constitution de janvier 2014 de manière effective.

En quoi est-ce significatif ? Cette dérive autoritaire s'explique en partie par la nostalgie du régime de Ben Ali. La Tunisie se doit d'endiguer cette dérive, à la fois pour éviter de nouvelles violences jihadistes ou un retour de la polarisation politique, et pour poursuivre sa trajectoire démocratique exemplaire entamée depuis les vagues de protestations de 2011 dans le monde arabe.

Comment agir ? De manière à prévenir d'éventuelles violences, les décideurs politiques tunisiens doivent s'engager à renforcer les institutions, en allant de l'avant et non en tentant de revenir en arrière. Ils doivent rapidement mettre en place la Cour constitutionnelle, les instances constitutionnelles indépendantes et organiser les élections municipales de 2018, déjà reportées à de nombreuses reprises.

Synthèse

Les efforts obstinés menés pour maintenir la coalition parlementaire et gouvernementale entre Nida Tounes (nationaliste) et An-Nahda (islamiste) retardent la mise en œuvre effective de la Constitution de janvier 2014 et fragilisent les institutions. Dans un contexte de marasme économique, la nostalgie d'un Etat fort, à l'image de celui que l'ancien régime prétendait défendre, se répand. Mais pour renforcer cet Etat et faire face aux événements imprévus, tels que de nouvelles attaques jihadistes d'ampleur, des émeutes incontrôlables ou la vacance provisoire ou définitive de la présidence de la République, le pays est contraint de consolider ses institutions en respectant et en mettant en œuvre sa Constitution. En effet, la dérive autoritaire actuelle a peu de chances d'aboutir à l'établissement d'un régime comparable à celui de Ben Ali : les divisions politiques et socioéconomiques sont nombreuses et la liberté de ton s'est installée dans les médias au cours des sept dernières années. Les tentatives visant à restaurer un climat de peur parmi la population s'opposeraient à de fortes résistances. La gouvernance n'en sera pas plus efficace et les conflits étouffés finiraient par ressurgir de manière plus violente.

Depuis les élections législatives et présidentielles de fin 2014, la coalition parlementaire et gouvernementale emmenée par Nida Tounes et An-Nahda a permis de diminuer fortement la polarisation de la scène politique. Mais les défis que ces deux partis pivots doivent relever afin d'entretenir leur alliance sont nombreux. Anciens ennemis désormais partenaires, ils éprouvent des difficultés à conserver leur identité politique et leur cohésion interne. Ils entrent en conflit dès que leur pouvoir de négociation respectif au sein de l'alliance s'accroît ou s'affaiblit de manière notable. Les vives tensions qui en résultent, avec pour toile de fond leur manque de confiance mutuelle, contribuent à renvoyer sine die les réformes prévues par la Constitution : mise en place de la Cour constitutionnelle, des instances constitutionnelles indépendantes et des conseils régionaux élus et accroissement de l'autonomie du parlement.

A l'inverse, lorsque l'alliance est au beau fixe, Nida Tounes et An-Nahda tentent de structurer la vie politique comme un duopole au détriment de l'autonomie du parlement et des instances administratives indépendantes existantes. Rached Ghannouchi, le président d'An-Nahda, et Béji Caïd Essebsi, le chef de l'Etat, fondateur de Nida Tounes, qui continue à jouer le rôle occasionnel de dirigeant de ce parti, personnalisent les canaux de discussion politique et de gestion de crise. Quant à Essebsi en particulier, il présidentialise le régime et légitime les voix qui appellent à amender la Constitution de 2014 afin d'élargir ses prérogatives.

Pendant ce temps, des éléments clés de la Constitution de 2014 tardent à être mis en œuvre. La Cour constitutionnelle dont le rôle est fondamental en cas de crise politique et institutionnelle, n'est toujours pas en place. Les instances constitutionnelles indépendantes incarnant les principes d'intégrité, d'impartialité et de neutralité, considérés dans le sillage du soulèvement de 2010-2011 comme un antidote aux maux de l'administration publique, sont absentes, et les instances administratives indépendantes en exercice manquent d'autonomie. Les élections municipales susceptibles de mettre à l'épreuve la coalition (score potentiel des deux partis dominants, taux d'abstention, émergence possible de nouvelles forces politiques) et de multiplier de

manière significative le nombre de représentants élus ont été reportées à quatre reprises. Le processus de décentralisation s'enlise. Il devrait se traduire notamment par l'élection de conseils régionaux, mais suscite les craintes de nombreux responsables politiques et hauts fonctionnaires qui considèrent qu'il affaiblira le pouvoir central.

Alors que l'écart se creuse entre les principes constitutionnels et la réalité du jeu politique actuel, entamer un débat sur la révision de la Constitution, comme l'a évoqué le chef de l'Etat avec le soutien de plusieurs figures politiques, reviendrait à rouvrir les hostilités, et ce dans un contexte national et international où les défenseurs des régimes autoritaires ont le vent en poupe. Si le parti islamiste, première formation représentée au parlement, s'opposait à tout amendement constitutionnel qui remettrait en cause le caractère parlementaire du régime, une polarisation plus violente que celle que la Tunisie a connue en 2013 pourrait renaître. S'il l'acceptait, une nouvelle concentration du pouvoir aux mains de la présidence de la République pourrait durcir le régime de manière significative et apporter plus de problèmes que de solutions. Il convient donc d'éviter d'ouvrir cette boîte de pandore.

La Tunisie entre dans une période d'incertitude électorale – scrutin municipal censé se tenir en 2018 et scrutins législatif et présidentiel en 2019. La coalition actuelle, qui peut théoriquement céder la place à une nouvelle majorité, devrait accélérer les réformes prévues par la Constitution tout en renforçant les conditions d'une alternance politique pacifique. Il demeure ainsi prioritaire :

- ❑ d'organiser les élections municipales en 2018 et, dans l'immédiat, d'assurer le bon fonctionnement de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) chargée d'organiser ces élections, tout comme les élections législatives et présidentielles en 2019 ;
- ❑ de mettre en place la Cour constitutionnelle dans les plus brefs délais ;
- ❑ de créer les instances constitutionnelles indépendantes sans les vider de leur contenu ;
- ❑ et d'accroître l'autonomie financière et administrative du parlement.

Tunis/Bruxelles, 11 janvier 2018

Endiguer la dérive autoritaire en Tunisie

I. An-Nahda et Nida Tounes : une coopération concurrentielle

En février 2015, nombre de militants et d'électeurs de Nida Tounes ont vécu comme une trahison la formation de la coalition avec le parti islamiste An-Nahda, selon eux, incompatible avec l'identité de leur formation politique.¹ Ce choc initial a affaibli Nida Tounes qui s'est divisé en deux factions en compétition pour le contrôle du parti. La première, plutôt anti-islamiste, était dirigée par Mohsen Marzouk, directeur de la campagne électorale du chef de l'Etat et président de Nida Tounes, Béji Caïd Essebsi, et promu ministre conseiller politique à la présidence de la République, début janvier 2015. La seconde, en faveur de l'alliance et du consensus avec la formation islamiste,² était conduite par Hafedh Béji Caïd Essebsi, le fils du président de la République. Cette dernière regroupait les cadres du parti estimant que le chef de l'Etat avait trahi ses promesses en les écartant du pouvoir exécutif.

En janvier 2016, cette deuxième faction a fini par l'emporter, au prix de la scission de Nida Tounes, du départ de Mohsen Marzouk, qui a créé sa propre formation (Machrou Tounes – Projet pour la Tunisie), et de l'affaiblissement du poids parlementaire de Nida Tounes, passant de 89 députés début 2015 à 56 fin 2017.

Contrairement à Nida Tounes, l'entrée en coalition d'An-Nahda ne l'a pas divisé, même s'il a réactivé ses clivages historiques. Lisser son image afin de la rendre compatible avec l'identité « séculariste » de l'alliance, façonnée notamment par l'évolution du contexte régional et international défavorable aux organisations politiques issues de la mouvance des Frères musulmans, a renforcé ses dissensions internes.³ An-Nahda a dû concéder davantage que Nida Tounes et lui démontrer sa solidarité de manière plus active. Ceci a engendré de nombreux conflits en son sein, accaparant le temps et l'énergie de la plupart de ses cadres.⁴

¹ Nida Tounes (L'appel de la Tunisie) est une formation politique originale constituée en avril 2012 autour de Béji Caïd Essebsi. Elle rassemble des partisans de l'ancien régime, des travaillistes et des libéraux, effrayés par l'absence de machine politique en mesure de faire face aux islamistes disciplinés d'An-Nahda (La Renaissance), alors dirigeant de l'alliance gouvernementale dite Troïka (2011-2014). Briefing Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°44, *Elections en Tunisie : vieilles blessures, nouvelles craintes*, 19 décembre 2014.

² En 2015, plusieurs membres de cette faction avaient même évoqué la création d'un front politique qu'ils légitimaient par l'héritage commun d'Abdelaziz Thaalbi, fondateur du mouvement national dans les années 1920. Ce dernier était présenté comme la synthèse entre le côté séculariste et occidental de Nida Tounes et l'arabo-islamisme d'An-Nahda. Voir le rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°168, *Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption*, 3 mai 2016.

³ Mourad S., « Tunisie : Recomposition du paysage politique, naissance d'une coordination entre Nidaa Tounes, Ennahdha et UPL », Tunisie numérique (www.tunisienumerique.com), 11 novembre 2017.

⁴ En général, les conflits sont liés à l'imposition de la nouvelle ligne politique qui passe par la centralisation du pouvoir autour de Rached Ghannouchi et de ses fidèles à la direction et la mise à l'écart des autres militants historiques. Entretiens de Crisis Group, militants et sympathisants d'An-Nahda, Tunis, 2016-2017.

En mai 2016, lors de son X^e congrès, An-Nahda a adopté une nouvelle ligne stratégique consacrant la spécialisation du parti dans l'activité strictement politique (c'est-à-dire vouée à la conquête et à l'exercice du pouvoir), confiant théoriquement le volet culturel, social et religieux à un nuage d'associations gravitant librement autour de son appareil politique. Le parti a multiplié ses déclarations à propos de sa sortie de l'islam politique, sa « séparation du politique et du religieux », et de sa prise de distance avec le qualificatif « islamiste » pour revendiquer celui de « musulman démocrate ».⁵

Afin notamment de faciliter le travail commun au sein de l'Assemblée et en conseil des ministres, la direction islamiste a promu aux postes de responsabilité partisane et gouvernementale des activistes plus discrets et consensuels que les militants historiques.⁶ Les bases se sont senties marginalisées, reprochant sans cesse à la direction son attitude souvent autoritaire, sa minoration de l'identité islamique du parti, son suivisme à l'égard de Nida Tounes et sa tendance à dialoguer de manière trop appuyée avec des figures de l'ancien régime, impliquées dans l'éradication du parti au cours de la première moitié des années 1990, voire à s'adjoindre leurs services.⁷

Le souvenir de confrontations idéologiques et de répression entre islamistes et anti-islamistes alimente des appréhensions partagées au sein des deux principaux partis de la coalition. Au sein de Nida Tounes, les activistes et intellectuels médiatiques issus de l'extrême gauche nationaliste arabe ou du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD, parti dissout de l'ancien président Ben Ali), qui ont connu la période islamiste radicale et « intégriste » d'An-Nahda, au cours des années 1980,⁸ entretiennent ces appréhensions. Au sein d'An-Nahda, le traumatisme des arrestations et tortures de masse, que des personnalités aujourd'hui membres de Nida Tounes avaient défendues ou cautionnées à l'époque, est toujours vivace, en particulier chez les militants de base.⁹

Ces inquiétudes mutuelles dramatisent les moments où l'un des deux partis accroît son pouvoir de négociation au sein de la coalition. Le moindre déséquilibre de forces entre les deux organisations politiques exacerbe les peurs souvent irrationnelles d'un éclatement de l'alliance. D'autant que ce pouvoir de négociation – lié, à la base, au poids électoral de chaque parti – varie en fonction d'événements soudains qui perturbent le fonctionnement habituel de la coalition.

Ainsi, lorsqu'une attaque jihadiste d'ampleur frappe le pays (comme ce fut le cas à trois reprises en 2015), la polarisation islamiste et anti-islamiste se rejoue sur la scène médiatique, même si les citoyens ordinaires y prêtent beaucoup moins attention que durant la seconde moitié de 2013. An-Nahda bénéficie de moins de relais dans la presse que les anti-islamistes (extrême gauche, nationalistes arabes, dissi-

⁵ Frédéric Bobin, « Rached Ghannouchi : Il n'y a plus de justification à l'islam politique en Tunisie », *Le Monde*, 19 mai 2016.

⁶ Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°177, *La transition bloquée, corruption et régionalisme en Tunisie*, 10 mai 2017.

⁷ Entretiens de Crisis Group, ancien dirigeant du RCD, militants d'An-Nahda, Tunis, octobre-novembre 2017.

⁸ Sami A. Abou Sahlieh, « Le mouvement tunisien de la tendance islamique, la loi islamique et les droits de l'homme », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXV, 1996.

⁹ Entretiens de Crisis Group, psychologues spécialisés dans le traitement des traumatismes liés à la torture, militants d'An-Nahda, Tunis, octobre-novembre 2017.

dents de Nida Tounes voire membres de ce parti). Epaulé par des partisans du maintien de la coalition, influents dans le monde des médias, il parvient néanmoins à amortir le choc après chaque attentat, en répondant aux accusations de laxisme voire de complicité avec la violence jihadiste sous la troïka (2011-2014), ce qui montre la capacité de la coalition à réduire la polarisation.

Mais chaque campagne accusant le parti islamiste d'être à l'origine de la violence jihadiste le met sur la défensive.¹⁰ Le président d'An-Nahda, Rached Ghannouchi, exploite ensuite les appréhensions de ses bases militantes pour justifier la nécessité de l'alliance qui « protège l'existence du parti » ainsi que le soutien aux initiatives du président Essebsi, présenté comme le dernier rempart contre la montée de ceux qui voudraient éradiquer le parti.¹¹

An-Nahda profite, certes, du manque de cohérence interne de Nida Tounes et de ses crises à répétition, y contribuant, parfois, en sous-main.¹² Ainsi, début 2016, la démission de 22 députés de Nida Tounes (sur 86) de l'organisation politique et du bloc parlementaire a propulsé An-Nahda au rang de première formation représentée à l'Assemblée (69 députés). Dans la foulée, Ghannouchi, invité au congrès de Nida Tounes, avait pris la parole, comparant la Tunisie à un oiseau et An-Nahda et Nida Tounes à ses deux ailes.¹³

Cependant, le pouvoir de négociation d'An-Nahda à priori en croissance continue au sein de l'alliance est limité en amont par des critères fixés par Essebsi en concertation avec Ghannouchi, qui « craint constamment que le chef de l'Etat ne se retourne contre lui », comme l'analyse un responsable du parti d'opposition Courant démocrate.¹⁴ Lorsque ses appuis à l'étranger semblent faibles, An-Nahda se garde de rompre les équilibres clientélistes et régionalistes avec les forces politiques non islamistes, lesquelles lui réservent une place minoritaire au sein des corps professionnels, des syndicats, de l'appareil de sécurité, des établissements bancaires, des entreprises publiques et des oligopoles privés.¹⁵

La direction d'An-Nahda est, en effet, très sensible à la dégradation du contexte international et régional qui affecte toutes les formations politiques issues de la mouvance des Frères musulmans. L'élection de Donald Trump aux Etats-Unis, le basculement du rapport de force militaire en Libye en faveur du Maréchal Haftar,

¹⁰ Ce fut le cas également fin décembre 2016, dans le sillage d'un attentat perpétré à Berlin par un ressortissant tunisien. Une importante mobilisation dénonçant l'imminent retour des jihadistes des zones de conflits vers la Tunisie s'en était suivi. En novembre 2017, une campagne accusant le parti islamiste d'avoir participé activement à l'envoi de combattants tunisiens dans les zones de conflits s'est déclenchée. « Tunisie : Après Issam Dardouri, Leila Chettaoui apporte des précisions sur l'implication d'Ennahdha », *Direct Info* (www.directinfo.webmanagercenter.com), 22 novembre 2017.

¹¹ Entretiens de Crisis Group, membres et sympathisants d'An-Nahda, responsables politiques, militants associatifs, Tunis, 2015-2017.

¹² Entretiens de Crisis Group, dirigeant d'An-Nahda, militants associatifs, Tunis, Kasserine, Médénine, 2015-2017.

¹³ Aymen Gharbi, « Tunisie : Quand la métaphore de l'oiseau de Rached Ghannouchi est tournée en dérision », *Huffington Post Maghreb* (www.huffpostmaghreb.com), 12 janvier 2016.

¹⁴ Entretien de Crisis Group, dirigeant du Courant démocrate, Tunis, novembre 2017. Le Courant démocrate est un parti politique créé en mai 2013 par Mohamed Abbou, ancien dirigeant du Congrès pour la République (CPR), formation de l'ex-président de la République, Moncef Marzouki. Il est représenté par trois députés au parlement.

¹⁵ Rapport de Crisis Group, *La transition bloquée*, op. cit.

soutenu par les Emirats arabes unis et l’Égypte, l’attentisme de la Turquie et de l’Algérie concentrées sur leurs questions internes et l’offensive diplomatique et économique contre le Qatar, dont le parti islamiste est proche sont autant d’exemples de ces reconfigurations géopolitiques défavorables. Ajoutées aux contraintes politiques nationales, elles empêchent An-Nahda de profiter pleinement des faiblesses de Nida Tounes et font que son pouvoir de négociation demeure toujours inférieur à son poids électoral et politique au sein de l’alliance.¹⁶

Malgré leur rivalité, Nida Tounes et An-Nahda, en tant que partis pivots de la coalition, se comportent parfois comme un condominium. Ghannouchi a apporté son soutien à plusieurs reprises au projet de loi de la présidence de la République sur la réconciliation économique et financière, malgré les vives critiques dont cette initiative a fait l’objet.¹⁷ Dans certaines localités, les deux partis établissent leurs listes électorales de manière à ce qu’une seule des deux formations emporte la municipalité. Ils se mettent d’accord pour soutenir une liste indépendante unique et ont discuté courant 2016 de l’opportunité de bâtir ouvertement des listes communes.

En outre, les deux formations se partagent les postes de responsabilité des administrations régionales et locales, stratégiques sur le plan clientéliste, dans le cadre du prochain cycle électoral.¹⁸ Ainsi, fin 2017, trois quarts des gouverneurs et délégués du pays sont des membres ou sympathisants de Nida Tounes.¹⁹ Le reste est partagé entre des activistes ou compagnons de route d’An-Nahda, et dans une moindre mesure des indépendants et des membres de la principale centrale syndicale, l’Union générale tunisienne du travail (UGTT).²⁰ Les deux partis placent également des fidèles à la tête des entreprises et établissements publics et semi-publics, notamment la radiotélévision, où Nida Tounes et An-Nahda se partagent la direction des chaînes et donc parviennent à influencer leur agenda.

¹⁶ Certes, à l’issue des deux derniers changements de cabinet (Chahed I en septembre 2016 et Chahed II en septembre 2017), An-Nahda est parvenu à augmenter son nombre de portefeuilles (six ministères et secrétariats d’Etat sur 36), s’ancrant davantage dans les ministères dédiés à l’économie. Cependant, les directions générales les plus importantes des ministères de souveraineté nationale (Défense, Intérieur et Affaires étrangères) semblent réservées à des non-islamistes, conformément aux accords entre Essebsi et Ghannouchi. Entretiens de Crisis Group, responsables d’An-Nahda, hauts fonctionnaires, militants associatifs, Tunis, 2015-2017.

¹⁷ Eric Gobe, « La Tunisie en 2015 : La présidentialisation de l’impuissance politique ? », *L’année du Maghreb*, n° 15 (2016), p. 281-307.

¹⁸ Sur le plan juridique, ces nominations sont proposées par le ministre intéressé, en l’occurrence le ministre de l’Intérieur puisqu’il est le supérieur hiérarchique des responsables de l’administration régionale et locale – et après délibération du Conseil des ministres. Le président de la République en est informé. En pratique, les chefs de gouvernements dressent généralement une liste de candidats en partenariat avec les principales forces de la coalition, qu’ils transmettent au ministre de l’Intérieur et au président de la République pour amendement. Voir la Loi n° 2015-33 du 17 août 2015, portant fixation des emplois civils supérieurs conformément aux dispositions de l’article 92 de la Constitution.

¹⁹ Depuis 2016, en l’absence de municipalités élues, les gouverneurs sont également responsables des délégations spéciales (conseils municipaux provisoires).

²⁰ Depuis août 2016 et la signature du pacte de Carthage, le syndicat des travailleurs pèse davantage sur le choix des gouverneurs et délégués. La répartition des postes tient également compte des équilibres régionaux. L’origine régionale de la famille des responsables administratifs est importante et ne correspond pas forcément au gouvernorat dans lequel celles-ci sont affectées.

II. Des institutions qui s'affaiblissent

A. Des réformes renvoyées sine die

Les tensions au sein de la coalition et des partis qui la composent ralentissent de manière significative la réalisation des réformes prévues par la Constitution, ce qui affaiblit les institutions. En outre, le renforcement des conditions de l'alternance politique est un exercice laborieux pour les deux partis de la coalition, car la confiance fait défaut.

Ces derniers ont peiné à mettre en place le cadre juridique et institutionnel organisant le prochain cycle électoral (loi électorale et Instance supérieure indépendante pour les élections – ISIE). Ils craignaient, et craignent encore, qu'à son issue, leur partenaire d'aujourd'hui devienne leur ennemi de demain et constitue une nouvelle majorité les excluant. De manière récurrente, les partisans d'An-Nahda redoutent que Nida Tounes, se hissant seul au pouvoir, les cantonne dans un rôle d'opposition qu'il réduira graduellement, de concert avec l'appareil sécuritaire, en grande partie anti-islamiste.²¹ Beaucoup de militants de Nida Tounes, quant à eux, appréhendent qu'An-Nahda impose son hégémonie idéologique sur la société tunisienne, volontiers conservatrice, et change les équilibres socioéconomiques entre les différentes régions du pays au profit de l'élite émergente, notamment du Sud.²²

Les différends entre An-Nahda et Nida Tounes ont contribué au blocage de la mise en place de la Cour constitutionnelle, institution pivot, notamment en cas de crise d'ampleur. La majorité parlementaire a échoué à trouver un compromis sur la nomination à l'Assemblée de quatre de ses membres et n'est pas parvenue à élire le président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), chargé d'en sélectionner quatre autres.²³ L'Instance provisoire de contrôle de la constitutionnalité des projets de loi remplit actuellement la fonction principale de la future Cour constitutionnelle, mais ne bénéficie pas de ses autres prérogatives, fondamentales en cas de situation exceptionnelle : mettre fin au mandat présidentiel en raison d'une violation manifeste de la Constitution, arbitrer les conflits de compétences entre les chefs de l'Etat et du gouvernement et constater la vacance provisoire ou définitive de la présidence de la République.²⁴

Les frictions partisans ont également contribué à retarder le vote de la loi électorale organisant les élections municipales initialement prévues fin 2016, ajournant celles-ci. Les discussions à propos de la tenue prochaine des élections des conseils régionaux,²⁵ lesquelles sont censées faire avancer le processus de décentralisation,

²¹ Entretiens de Crisis Group, militants d'An-Nahda et Nida Tounes, syndicalistes, hauts fonctionnaires au ministère de l'Intérieur, journalistes, Tunis, 2017.

²² Rapport de Crisis Group, *La transition bloquée*, op. cit.

²³ Entretiens de Crisis Group, juristes, Tunis, octobre 2017.

²⁴ Loi organique n° 2014-14 du 18 avril 2014 relative à l'Instance provisoire de contrôle de constitutionnalité des projets de loi. Voir également les articles 80, 84 et 101 de la Constitution tunisienne. Entretien de Crisis Group, juriste et militant associatif, Tunis, novembre 2017. Voir également la Constitution tunisienne, 26 janvier 2014.

²⁵ La Constitution prévoit, en effet, la mise en place de conseils régionaux élus. Voir Constitution tunisienne, 26 janvier 2014. Entretiens de Crisis Group, journalistes, sympathisants d'An-Nahda,

ont également été renvoyées sine die. Nombre de responsables politiques et hauts fonctionnaires non islamistes craignent ce processus, affirmant que le pouvoir central est trop faible pour le supporter.²⁶

Sur le plan politique, les élections locales sont importantes, d'où les conflits qu'elles engendrent en amont. En plus d'ancrer davantage le fonctionnement démocratique au niveau local, en accroissant significativement le nombre d'élus (environ 7 150 à l'échelle de la République), celles-ci pourraient changer de manière sensible le pouvoir de négociation des membres de la coalition. Si An-Nahda conquiert un nombre important de municipalités, il serait susceptible de demander un remaniement ministériel davantage conforme à son nouveau poids électoral.

De plus, ce scrutin permettra aux formations victorieuses de renforcer leurs réseaux clientélistes locaux et donc leur base électorale, pour mieux aborder le cycle d'élections nationales de fin 2019 (législatives et présidentielles). Certes, ils ne pourront lancer de véritables politiques de développement local, vu l'absence d'autonomie financière des municipalités et leur manque de moyen endémique.²⁷ Mais ils pourront, par exemple, utilisant notamment les anciens réseaux du RCD, très puissants dans les zones rurales, octroyer des logements sociaux et louer des terres municipales agricoles à leurs partisans ou mettre en place des plans d'aménagement urbain augmentant le prix des terres environnantes en leur faveur.²⁸

En février 2017, un regain de confiance de Nida Tounes et de plusieurs formations périphériques concernant leur capacité à remporter un nombre important de municipalités et la réaffirmation du soutien algérien à la « réconciliation » et au « consensus » en Tunisie ont permis l'adoption de la loi électorale permettant l'organisation des élections municipales. Les querelles se sont alors déplacées vers le contrôle de la direction de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE).²⁹ En mai 2017, ces dissensions ont poussé son président, Chafik Sarsar, à la démission, affirmant qu'il subissait trop de pressions politiques,³⁰ la présidence de l'ISIE est restée vacante jusqu'au 14 novembre 2017 où l'Assemblée a élu un nouveau président plus consensuel, Mohamed Tlili Mansri.

Par conséquent, en septembre 2017, les élections locales ont été de nouveau reportées. An-Nahda a accepté ce nouvel ajournement,³¹ malgré le mécontentement

Tunis, mai 2017. Voir également « Samia Abbou : Nidaa Tounes et Ennahdha ont peur des élections municipales », www.shemsfm.net, 24 janvier 2017.

²⁶ Entretiens de Crisis Group, responsables politiques, hauts fonctionnaires, Tunis, septembre-octobre 2017.

²⁷ Héra Yousfi, « Redessiner les relations Etat/collectivités locales en Tunisie : enjeux socioculturels et institutionnels du projet de décentralisation », *Papiers de Recherche AFD*, n° 2017-47, juin 2017.

²⁸ Entretiens de Crisis Group, responsable politique, analyste politique, habitants du gouvernorat de Kairouan, Tunis, gouvernorat de Kairouan, septembre-octobre 2017.

²⁹ Ce soutien aurait été réitéré au cours des visites respectives d'Essebsi et de Ghannouchi à Alger, les 15 décembre 2016 et 22 janvier 2017. Entretiens de Crisis Group, responsables politiques, Tunis, janvier 2017.

³⁰ « Sarsar fait part de pressions et pose des conditions pour le retrait de sa démission », *Tunis Afrique Presse* (www.tap.info.tn), 11 mai 2017.

³¹ D'après l'ISIE, ce scrutin municipal devrait avoir lieu le 25 mars 2018. « Tunisie-ISIE : Les élections municipales auront bien lieu le 25 mars 2018 », *African Manager* (www.africanmanager.com), 21 novembre 2017.

de ses militants de base qui s'étaient beaucoup investis dans ce scrutin avec l'assentiment de leur direction, et a même demandé un nouveau report à l'ISIE avec Nida Tounes, en décembre 2017.³²

Si, officiellement, ces ajournements ont été encouragés par les partis politiques périphériques qui arguaient de la non-promulgation du « code des collectivités locales définissant la mission et les prérogatives des futures municipalités » et de l'absence d'un président de l'ISIE,³³ officieusement, le fait qu'An-Nahda en soit le favori a été décisif.³⁴ Le parti islamiste a, en effet, été le seul capable d'achever ses listes avant la date de décembre 2017 fixée en avril 2017. Il a présenté des candidats dans les 350 municipalités du pays, réussissant à respecter les critères de diversité, définis par la loi électorale.³⁵ « Même Nida Tounes n'y est pas parvenu », affirme un sympathisant de ce parti.³⁶

B. *La mainmise partisane sur les instances administratives indépendantes*

An-Nahda et Nida Tounes dénaturent, par ailleurs, la fonction des instances administratives indépendantes³⁷ en y affectant leurs candidats qui défendent leurs intérêts partisans, ce qui cristallise les critiques des partis d'opposition et de la société civile qui dénoncent « le retour de l'autoritarisme ».³⁸ La Constitution prévoit en effet la création de cinq instances constitutionnelles indépendantes incarnant les principes d'intégrité, d'impartialité et de neutralité, que la majeure partie des forces politiques considéraient, dans le sillage du soulèvement de 2010-2011, comme l'antidote aux maux de l'administration publique.³⁹

Trois instances provisoires créées en 2011 sont déjà fonctionnelles : l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), la Haute autorité de la communi-

³² « La coalition gouvernementale demande le report des municipales », www.kapitalis.com (kapitalis.com), 13 décembre 2017. Le 16 décembre 2017, l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) a fixé une nouvelle date, le 6 mai 2018. Voir « Tunisie : les municipales reportées au 6 mai 2018 », Agence France Presse, 16 décembre 2017.

³³ Mourad S., « Tunisie [Vidéo] : Huit partis politiques demandent le report des élections municipales », Tunisie numérique (www.tunisienumerique.com), 5 septembre 2017.

³⁴ Entretiens de Crisis Group, responsables politiques, journalistes, cadre au ministère de l'Intérieur, habitant du gouvernorat de Kairouan, Tunis, gouvernorat de Kairouan, septembre 2017.

³⁵ La loi organique n° 2017-7 du 14 février 2017, modifiant et complétant la loi organique n° 2014-16 du 26 mai 2014 relative aux élections et référendums précise un ensemble de critères permettant une meilleure représentation des femmes, des jeunes (moins de 35 ans) et des candidats porteurs d'un handicap physique et titulaire d'une carte de handicap. Concernant les femmes, les candidatures pour le mandat de membre des conseils municipaux et régionaux doivent être présentées sur la base du principe de parité entre femmes et hommes et de la règle de l'alternance entre eux sur la liste.

³⁶ Entretien de Crisis Group, sympathisant d'An-Nahda, Tunis, septembre 2017.

³⁷ Ces instances sont « chargées de tâches de surveillance ou de régulation autrefois confiées à des administrations "ordinaires" ». Voir Pierre Rosanvallon, *La légitimité démocratique* (Paris, 2008), p. 121.

³⁸ Aziz Krichen, « Essebsi et Ghannouchi tombent le masque », Huffington Post Maghreb (www.huffpostmaghreb.com), 25 septembre 2017.

³⁹ Il s'agit respectivement de l'ISIE, l'Instance de la communication audiovisuelle, l'Instance des droits de l'homme, l'Instance du développement durable et des droits des générations futures et de l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption. Voir la Constitution tunisienne du 26 janvier 2014.

cation audiovisuelle (HAICA) et l'Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC). En 2011, dans un contexte révolutionnaire, les deux premières entités administratives ont pu s'attaquer au fondement de deux piliers du régime autoritaire : l'organisation des élections par le ministère de l'Intérieur au service du parti hégémonique et le contrôle étroit des médias par le pouvoir politique. Avec le temps, les majorités parlementaires de l'Assemblée nationale constituante (ANC) et de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) ont réduit l'autonomie de ces instances, régissant de plus en plus leur composition, leur organisation, ainsi que les modalités de leur contrôle, à rebours de l'élan démocratique suscité par le départ de Ben Ali et que la Constitution est censée porter.⁴⁰

Les trois autres instances administratives indépendantes mises en place en dehors du cadre constitutionnel : l'Instance vérité et dignité (IVD) chargée du processus de justice transitionnelle, l'Instance d'accès à l'information et l'Instance nationale de prévention de la torture (INPT), connaissent le même type de difficultés.⁴¹ En septembre 2017, dans un entretien accordé à la presse tunisienne, le chef de l'Etat a critiqué ces instances indépendantes affirmant qu'elles menaçaient « l'existence de l'Etat et sa cohésion ».⁴²

C. *Un régime qui se présidentialise*

Par son interventionnisme contraire à l'esprit de la Constitution, mais conforme à sa légitimité d' élu au suffrage universel, Essebsi tente d'accaparer les canaux de discussion politique, ce qui personnalise les mécanismes de gestion de crise qui dépendent de plus en plus de son maintien à la tête de l'Etat.⁴³

Tout d'abord, il a continué de s'investir dans son parti, Nida Tounes, y jouant le rôle de médiateur occasionnel, accroissant ses tensions internes en favorisant l'ascension de son fils au sein de ses structures.⁴⁴ Il intervient activement sur les équilibres

⁴⁰ Loi organique n° 2012-23 du 20 décembre 2012, relative à l'Instance supérieure indépendante pour les élections ; voir également le projet de loi organique n° 2016/30 relative aux dispositions communes aux instances constitutionnelles dont l'ARP a accepté les articles les plus controversés. Voir aussi « Chawki Tabib : La loi sur l'Instance de la bonne gouvernance votée par le parlement réduit ses pouvoirs », Shems FM (www.shemsfm.net), 21 juin 2017 ; « Quand l'ARP adopte des articles inconstitutionnels », Nawaat (www.nawaat.org), 7 novembre 2017 ; « Tunisie : la HAICA se plaint, et porte de graves accusations contre le pouvoir », African Manager (www.africanmanager.com), 3 novembre 2017.

⁴¹ Entretiens de Crisis Group, membres d'instances administratives indépendantes, haut fonctionnaire, militants associatifs, responsable du courant démocratique, Tunis, septembre-novembre 2017.

⁴² Hechmi Nour, « Le président Béji Caïd Essebsi à Assahafa et à La Presse : "Le système politique actuel ne peut assurer le développement et la stabilité du pays" », La Presse de Tunisie (www.lapresse.tn), 6 septembre 2017.

⁴³ L'article 76 de la Constitution stipule dans son dernier alinéa que « le Président de la République ne peut cumuler ses fonctions avec aucune autre responsabilité partisane ». Voir la Constitution tunisienne du 26 janvier 2014.

⁴⁴ En juin 2015, il a joué le rôle de médiateur entre Mohsen Marzouk et son fils Hafedh à propos du litige sur la date d'un congrès du parti. En octobre 2015, la veille d'une réunion importante du bureau exécutif à la suite du gel de l'adhésion au groupe parlementaire de 30 députés, il a tenté une réconciliation. Le 29 novembre 2015, dans une allocution télévisée, il a proposé la constitution d'un comité des treize ayant « pour mission de rapprocher les deux ailes en conflit ». Enfin, le 9 janvier 2016, il a été l'invité d'honneur du congrès dit « consensuel » de Nida Tounes au cours duquel il a

et le fonctionnement de la coalition. Il prend des initiatives personnelles et non concertées pour renforcer l'alliance et maintenir sous tension le parti islamiste, adversaire principal de Nida Tounes sur le plan électoral. Il force parfois le trait de la rivalité entre Nida Tounes et An-Nahda, mettant en avant l'identité politique dite « moderniste » de Nida Tounes, pour éviter, notamment, qu'un vote sanction se porte sur ces deux pivots de la coalition, lors des prochains scrutins.⁴⁵

Tout en défendant et promouvant la stabilité de l'alliance sur le plan diplomatique, Essebsi est à l'origine du gouvernement d'union nationale actuel, entré en fonction fin août 2016, qui a pourtant pris de court l'ensemble des formations politiques. Cette initiative a notamment cassé les relations de plus en plus privilégiées entre An-Nahda, lequel venait de gagner en crédibilité internationale dans le sillage de son congrès de mai 2016, et Habib Essid, chef de gouvernement à l'époque.

Alors que ce dernier faisait preuve d'une autonomie conforme à ses prérogatives constitutionnelles (premier responsable du pouvoir exécutif), le chef de l'Etat lui a demandé de démissionner. Suivant les suggestions de ses conseillers, Habib Essid a voulu respecter les formes constitutionnelles, demandant ainsi le renouvellement de la confiance à l'Assemblée, laquelle, comme prévu, ne l'a pas accordée.⁴⁶ Dans la foulée, Essebsi est parvenu à imposer un nouveau chef de gouvernement, Youssef Chahed, membre de Nida Tounes, mais plutôt marginal au sein de ses structures, et a pesé de manière significative sur la composition du cabinet ministériel.

Depuis la première moitié de 2017, Essebsi est en conflit larvé avec ce nouveau chef de gouvernement. Il tente de lui retirer certaines de ses prérogatives en accroissant le pouvoir du Conseil national de sécurité qu'il préside.⁴⁷ Chahed avait, en effet, commencé à bâtir un mouvement politique en prévision des élections législatives et présidentielles de 2019, se positionnant comme le centre d'un nouvel axe politique capable de se distancer de l'affairisme politique et d'attirer les compétences des « technocrates » tout en composant avec les forces sociales (notamment les syndicats). Il espérait ainsi exploiter les faiblesses de la coalition et de ses partis pivots, ce qui aurait déplu au chef de l'Etat.⁴⁸

Chahed a également tiré profit de l'arrestation de l'homme d'affaires controversé, Chafik Jarraya,⁴⁹ que plusieurs analystes politiques tunisiens présentent comme l'un

appelé à un dialogue profond entre les courants du parti. Voir Eric Gobe, « La Tunisie en 2015 : La présidentialisation de l'impuissance politique ? », *L'année du Maghreb*, n° 15 (2016), p. 281-307. Voir également S. Ben Farhat, « La bataille de Verdun à Nida », *La Presse*, 12 novembre 2015.

⁴⁵ « La circulaire de 1973 interdisant le mariage d'une Tunisienne à un non-musulman officiellement annulée selon la porte-parole de la présidence de la République », *Huffington Post Maghreb* (www.huffpostmaghreb.com), 14 septembre 2017. Voir également Aziz Krichen, « Essebsi et Ghannouchi tombent le masque », *Huffington Post Maghreb* (www.huffpostmaghreb.com), 25 septembre 2017.

⁴⁶ Entretiens de Crisis Group, militants d'An-Nahda et de Nida Tounes, Tunis, mai-octobre 2017.
⁴⁷ Décret gouvernemental n° 2017-70 du 19 janvier 2017, relatif au Conseil de sécurité nationale ; arrêté du Président de la République, président du conseil de sécurité nationale du 30 octobre 2017, relatif aux commissions permanentes du conseil de sécurité nationale ; Entretiens de Crisis Group, responsables politiques, journalistes, Tunis, mai-septembre 2017.

⁴⁸ Entretiens de Crisis Group, responsables politiques, journalistes, Tunis, mai-septembre 2017.

⁴⁹ Chafik Jarraya a, en effet, été arrêté par la sécurité militaire pour « intelligence avec une armée étrangère en temps de paix » dans le cadre d'une affaire qui serait liée à une livraison d'armes pour des factions combattantes libyennes proches du gouvernement de Tripoli. Il a soutenu à plusieurs reprises le clan de Hafedh Caïd Essebsi, dans la perspective de sa prise de contrôle des structures de

des principaux mécènes du bloc parlementaire de Nida Tounes.⁵⁰ Il a ainsi lancé une « guerre contre la corruption » que des militants d'An-Nahda et de Nida Tounes accusent de servir ses intérêts politiques.⁵¹

De surcroît, Essebsi multiplie les rencontres à huis clos avec les dirigeants des principales forces politiques et syndicales afin de se positionner comme seul arbitre avec Ghannouchi qui, de son côté, fait de même. L'un des objectifs, note un sociologue est de « rendre plus opaque le contenu des discussions, pour éviter de prêter le flanc à la critique et avoir à justifier sans cesse l'utilité de l'alliance ou les choix stratégiques convenus de manière consensuelle et discrète ».⁵²

La recherche de compromis en amont entre Ghannouchi et Essebsi et dans une moindre mesure entre les partis de la coalition, tend, enfin, à dénaturer le rôle de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) et à l'affaiblir. Le président de l'ARP, Mohamed Ennaceur, membre de Nida Tounes, « gère son parlement comme un ministère », note le responsable d'une ONG chargée de renforcer les capacités de l'Assemblée :

Les interventions des députés sont cosmétiques. Les lois sont adoptées avec peu d'amendements. Les parlementaires sont désabusés. Ils se lancent dans divers projets, mais sans structure. Ils n'ont aucune d'idée claire de leur travail. L'agenda législatif leur est imposé au dernier moment, ils ne le connaissent pas. Toutes les transactions entre partis politiques se font au sein de la Commission des consensus.⁵³

Ainsi, le parlement, malgré l'ambiance démocratique que l'opposition tente de préserver en y ouvrant des polémiques, risque de devenir une chambre d'enregistrement de décisions politiques prises en amont, comme sous le régime de Ben Ali. Beaucoup de députés « changent leur position après avoir reçu un coup de fil », observe un ancien assistant parlementaire.⁵⁴

Pour la majorité, valoriser le rôle de l'Assemblée serait loin d'être une priorité. A plusieurs reprises, Nida Tounes et An-Nahda ont fait capoter l'examen d'un projet de loi organique sur son autonomie administrative financière, lequel, d'après plusieurs spécialistes des questions parlementaires, lui aurait permis de se doter des moyens nécessaires pour fonctionner dans les faits, conformément à son cadre constitutionnel.⁵⁵ Le décalage entre les principes constitutionnels élaborés de manière consen-

Nida Tounes. Il bénéficie de nombreuses entrées à Sfax et dans le sud du pays grâce à ses contacts avec des hommes d'affaires et contrebandiers de l'élite émergente. Entretiens de Crisis Group, sympathisants de Nida Tounes, hommes d'affaires, sympathisants d'An-Nahda et de Nida Tounes, Tunis, juillet-octobre 2017. Voir également Samy Ghorbal, « Tunisie : aux origines de la chute de Chafik Jarraya, l'homme qui personnifiait l'impunité de la corruption », *Jeune Afrique*, 16 juin 2017 ; rapport de Crisis Group, *La transition bloquée*, op. cit.

⁵⁰ Entretiens de Crisis Group, analystes politiques, Tunis, 2014-2015.

⁵¹ Entretiens de Crisis Group, militants d'An-Nahda et de Nida Tounes, Tunis, mai-octobre 2017.

⁵² Entretien de Crisis Group, sociologue, Tunis, octobre 2017.

⁵³ Cette commission ad hoc a été créée en juin 2013 afin de faciliter le compromis entre les différentes forces politiques lors de la montée de la polarisation entre pro et anti-troïka.

⁵⁴ Entretien de Crisis Group, assistant parlementaire sous la troïka (2011-2014), Tunis, octobre 2017.

⁵⁵ Voir la Constitution tunisienne du 26 janvier 2014.

suelle durant la première phase de transition et la réalité du jeu politique actuel est, dès lors, de plus en plus patent.

Ainsi, en investissant peu dans le renforcement des institutions démocratiques, la classe politique maintient le pays dans un état de transition sans fin qui affaiblit l'Etat. Essebsi et Ghannouchi, en multipliant leurs conciliabules, entretiennent la coalition et diminuent la polarisation, mais personnalisent les canaux de discussion politique et de gestion de crise, augmentant les probabilités de conflits violents si l'un d'eux venait à disparaître. Même si le chef de l'Etat a affirmé dans ses vœux pour 2018 que la Cour constitutionnelle serait mise en place au cours de l'année, l'absence de cette institution, seule en mesure de constater la vacance provisoire ou définitive de la présidence de la République, fait courir le risque d'une transmission non constitutionnelle du pouvoir présidentiel.⁵⁶ Celle-ci renforcerait les arguments des partisans d'une reprise en main autoritaire.⁵⁷

⁵⁶ « Beji Caid Essebsi : 2018 sera une année décisive (vidéos) », Mosaique FM ([www.mosaique fm.net](http://www.mosaique.fm.net)), 31 décembre 2017.

⁵⁷ Entretien de Crisis Group, juriste, membre d'une ONG internationale, Tunis, octobre 2017.

III. Mettre en place la Constitution ou revenir en arrière ?

A. Le dilemme des décideurs politiques

Les décideurs politiques font face à une tâche très délicate à un moment où le doute s'installe quant à l'efficacité de la démocratie à relever les défis. Sous peine de fragiliser les institutions et de perdre une partie de leur légitimité internationale, ils doivent mettre en œuvre la Constitution dont les députés du précédent parlement ont proclamé les principes en janvier 2014, alors que l'élan révolutionnaire suscité par ledit « printemps arabe » s'essouffait (percée fulgurante de l'Etat islamique en Syrie et en Irak à partir de 2013, coup d'Etat en Egypte en juillet 2013, éclatement de la guerre civile en Libye en juillet-août 2014).

Dans le même temps, ils doivent maintenir tant bien que mal une coalition qui permet de réduire la polarisation entre pro et anti-An-Nahda, mais dont le fonctionnement, plutôt opaque, cristallise l'opposition des « révolutionnaires » et des nostalgiques du régime autoritaire. Ils doivent également gérer au jour le jour les problèmes sécuritaires, mais surtout économiques, qui menacent la stabilité du pays.

Depuis 2016, la dégradation sensible des fondamentaux économiques augmente la probabilité d'émeutes incontrôlables et place les décideurs politiques devant la nécessité d'agir immédiatement. La croissance demeure faible, entre 1 et 2 pour cent. Le dinar tunisien s'est déprécié d'un tiers en une année, sans pour autant engendrer d'effet positif sur la compétitivité externe de la production nationale ni sur le déficit commercial, qui continue de se creuser.⁵⁸ Le paiement des salaires dans le secteur public accapare près de la moitié du budget de l'Etat, laissant peu de marge aux projets de développement. Le citoyen ordinaire souffre de la montée des prix et perçoit une inflation bien supérieure au taux officiel de 6,3 pour cent.⁵⁹ Les instances internationales, notamment le Fonds monétaire international (FMI), sont inquiètes et expriment leur mécontentement à intervalles réguliers.⁶⁰

Depuis mi-2017, les entrepreneurs de l'élite établie, malgré la conquête de nouveaux débouchés à l'échelle régionale,⁶¹ souffrent de la multiplication des contrôles fiscaux visant à « ramener de l'argent à tout prix dans les caisses de l'Etat ». ⁶² Les hommes d'affaires de l'économie informelle considèrent que la guerre contre la corruption lancée par le chef du gouvernement en mai 2017 les met sous pression.⁶³

La diminution continue du niveau de vie de la classe moyenne exacerbe les tensions au sein des partis politiques, notamment d'An-Nahda dont les bases souffrent comme les citoyens ordinaires de la montée des prix. Ceci conduit les militants à interpeler davantage leurs dirigeants sur leur incapacité à améliorer la situation. La

⁵⁸ Sur les dix premiers mois de 2017, il a atteint les 3,2 milliards de dinars, soit 5,2 milliards de dollars. Voir « Balance commerciale mensuelle », Institut national de la statistique (INS).

⁵⁹ « Tableaux de bord économique » ; « synthèses mensuelles des principaux indicateurs de la conjoncture économique », Institut national de la statistique (INS). Entretien de Crisis Group, économistes, Tunis, septembre 2017.

⁶⁰ Entretien de Crisis Group, responsables d'une organisation internationale, mai-novembre 2017.

⁶¹ Taoufik Habaieb, « Omar Behi et 130 opérateurs économiques tunisiens en commando export au Qatar », *Leaders*, 14 novembre 2017.

⁶² Entretien de Crisis Group, entrepreneur sfaxien, Tunis, novembre 2017.

⁶³ Entretien de Crisis Group, hommes d'affaires du Sud du pays, Tunis, juillet 2017.

dureté de la vie quotidienne liée à l'inflation et à la dégradation relative des infrastructures publiques (transport, santé, éducation) qui frappe les milieux populaires renforce la nostalgie des années 1990-2000 et donc de l'époque de Ben Ali, les rendant davantage réceptifs aux discours d'ordre nationaliste de certaines figures de l'ancien régime. Celles-ci gagnent en visibilité dans les médias et n'hésitent pas à assimiler la démocratie et la défense des droits humains à la faiblesse de l'Etat, au soutien au terrorisme jihadiste et à l'ingérence occidentale.⁶⁴

B. Renouer avec l'autoritarisme : un pari risqué et peu réaliste

L'affaiblissement des institutions donne à priori raison aux « anti-printemps arabe », souvent nostalgiques de l'époque de Ben Ali. En filigrane, ils affirment que la seule manière de sauver le pays est de reconcentrer les énergies et les moyens d'action aux mains d'un pouvoir exécutif solide, homogène sur le plan idéologique et de renouer avec l'hyperprésidence.⁶⁵ Cette « fuite en arrière » se justifierait par le caractère artificiel – non adapté à la culture politique tunisienne – et soi-disant dysfonctionnel des institutions créées depuis le départ de Ben Ali. La greffe démocratique ne prendrait pas, comme l'attesterait la dispersion des centres de pouvoir, la corruption des politiciens et leurs débats inutiles.⁶⁶ Le « bruit de fond selon lequel la démocratie n'est pas fonctionnelle en Tunisie », pour reprendre l'expression d'un diplomate européen, s'amplifie et encourage certains intellectuels médiatiques à attaquer l'ensemble de la transition tunisienne, en particulier la Constitution, ne serait-ce que par populisme.⁶⁷

Beaucoup de responsables politiques et administratifs considèrent que les instances administratives indépendantes provisoires (ISIE, HAICA, INLUCC) fragilisent l'administration centrale, ce qui, en un sens, est vrai, tant que celles-ci ne possèdent pas les moyens techniques et financiers de s'occuper des tâches de surveillance et de régulation qu'elles sont censées remplir à la place de la bureaucratie ordinaire.⁶⁸ Comme l'explique un haut fonctionnaire, rejoignant les propos d'Essebsi qui les a accusés de menacer « l'existence de l'Etat et sa cohésion »⁶⁹ :

Ces institutions effritent le pouvoir de l'Etat. Elles représentent une autorité juridique et administrative, mais en réalité n'ont aucune autonomie à l'égard des partis et du pouvoir central. Elles ont des compétences exclusives, mais ne disposent pas des moyens de les utiliser.⁷⁰

⁶⁴ « Lotfi Laameri s'en prend aux organisations des droits de l'homme et à la directrice de Human Rights Watch en Tunisie, tollé sur les réseaux sociaux », Huffington Post Maghreb (www.huffpostmaghreb.com), 10 novembre 2011.

⁶⁵ Entretiens de Crisis Group, responsables politiques et hauts fonctionnaires, Tunis, 2017.

⁶⁶ « Habib Ayadi, Une Assemblée inutile, l'Assemblée des représentants du peuple », *Leaders* (en ligne), 30 octobre 2017.

⁶⁷ Entretien de Crisis Group, diplomate européen, Tunis, octobre 2017.

⁶⁸ Entretiens de Crisis Group, responsables politiques et hauts fonctionnaires, Tunis, 2017.

⁶⁹ Hechmi Nour, « Le président Béji Caïd Essebsi à Assahafa et à *La Presse* : "Le système politique actuel ne peut assurer le développement et la stabilité du pays" », *La Presse de Tunisie* (lapresse.tn), 6 septembre 2017.

⁷⁰ Entretien de Crisis Group, haut fonctionnaire, Tunis, septembre 2017.

En effet, en leur conférant un statut juridique qui leur donne *de jure* des prérogatives étendues sans pour autant renforcer leur prérogatives réelles, les décideurs politiques affaiblissent l'administration centrale. Celle-ci réagit en fonction et refuse de collaborer avec ces instances, lesquelles, de leur côté, défendent leur pré carré corporatiste.⁷¹ Le mécanisme est comparable à celui qui paralyse l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), soumise aux projets de loi du pouvoir exécutif sans bénéficier de l'autonomie administrative et financière nécessaire pour mener à bien sa mission conformément à la Constitution.⁷²

Certains dissidents et membres de Nida Tounes estiment que, puisque le régime actuel fonctionne pratiquement de manière présidentielle, il faudrait acter cette réalité dans la Constitution, comme le chef de l'Etat l'a proposé, et « passer à un mode de scrutin majoritaire qui permettrait de bénéficier d'une majorité stable sans recourir à une coalition contre nature ».⁷³

Or, vu la polarisation larvée entre pro et anti-An-Nahda, jouer à quitte ou double en permettant à l'un de ces deux courants de former une majorité excluant l'autre et entamer un débat sur la réforme de la Constitution demeure risqué. Si cette Constitution est ambiguë sur les prérogatives des deux têtes de l'exécutif, elle fait figure de traité de paix entre les forces politiques libérées par le soulèvement de 2010-2011. Vouloir l'amender alors que, comme le précise un militant de la société civile, « elle n'a pas encore été mise en pratique et que la classe politique n'a pas donné au régime parlementaire mixte les moyens de fonctionner »,⁷⁴ pourrait soit faire renaître les conflits idéologiques censés avoir été réglés durant le processus constitutionnel (2011-2014), soit conduire à un durcissement significatif du régime.

Les dirigeants d'An-Nahda, pourtant partisans du parlementarisme lors de l'élaboration de la Constitution, sont aujourd'hui divisés sur cette question. Certains estiment que la présidentialisation du régime avec les risques que celle-ci comporte est en cours, et qu'il convient, d'ores et déjà, de négocier une place minoritaire mais solide dans cette configuration autoritaire en devenir.⁷⁵ An-Nahda attendrait alors des jours meilleurs pour en prendre la tête, plusieurs de ses membres espérant que le scrutin présidentiel de 2019 se déroule au cours de cette nouvelle période. D'autres affirment qu'un régime présidentiel permettrait la mainmise d'un seul homme ou parti sur les futures Cour constitutionnelle et Instances constitutionnelles indépendantes et signifierait la fin de la démocratie, ligne rouge qu'ils se disent prêts à tracer « même si la moitié du parti retourne en prison », déclare l'un d'eux.⁷⁶

A l'heure actuelle, la classe politique n'a pas encore cédé à cette tentation autoritaire, observée par plusieurs analystes internationaux et dénoncée comme une « restauration » par de nombreux militants de la société civile qui grossissent souvent le

⁷¹ Entretiens de Crisis Group, hauts fonctionnaires, septembre 2017.

⁷² La Constitution tunisienne du 26 janvier 2014.

⁷³ Entretien de Crisis Group, dirigeant de Nida Tounes, Tunis, octobre 2017.

⁷⁴ Entretien de Crisis Group, militant associatif, Tunis, octobre 2017.

⁷⁵ Entretiens de Crisis Group, militant associatif proche d'An-Nahda, militants d'An-Nahda, Tunis, novembre 2017.

⁷⁶ Entretien de Crisis Group, responsable d'An-Nahda, Tunis, novembre 2017.

trait.⁷⁷ Etant donné les nombreuses divisions socioéconomiques, politiques et administratives ainsi que la liberté d'expression acquise depuis 2011, revenir au régime de Ben Ali paraît peu réaliste. Cela supposerait qu'une force politique ou coalition sécuritaire puisse quadriller le territoire et reconstruire le système de surveillance et de contrôle de la population qui reposait sur le parti hégémonique, le RCD (dissout depuis bientôt sept ans et dont les partisans sont à l'heure actuelle divisés sur le plan politique), et sur le ministère de l'Intérieur, désormais fragmenté.⁷⁸ Cette hypothèse semble, pour l'heure, techniquement impossible.

Quoi qu'il en soit, hypertrophier le pouvoir exécutif et parvenir à renouer avec l'autoritarisme serait loin d'aider le pays à relever les défis économiques et sécuritaires structurels auxquels il fait face. Au contraire, cela engendrerait davantage de tensions politiques et sociales. La Tunisie entrerait dans une spirale de répression destinée à restaurer la peur parmi les oppositions et la société civile. La liberté d'expression serait réduite, ce qui rendrait les décideurs politiques moins réactifs aux problèmes de larges pans de la population, dont le niveau de vie se détériore, renforçant leur sentiment de discrimination sociorégionale et les rendant davantage susceptibles de se soulever contre l'Etat.

La restauration de l'autoritarisme mettrait également à mal la culture de négociation et de recherche de compromis pacifique qui s'est renforcée depuis la chute de l'ancien régime. Le retour d'un exécutif fort capable de prendre des décisions expéditives aurait plutôt pour effet de vider de leur contenu les réformes permettant d'accroître l'efficacité de l'administration publique (transparence, responsabilité, amélioration des relations avec le citoyen). Il restreindrait les initiatives et la créativité nécessaires à l'innovation dans le monde de l'entreprise afin d'accroître la compétitivité sur le plan économique. Enfin, la dilapidation de la « rente démocratique tunisienne » à l'échelle internationale priverait le pays d'une partie significative de son soutien financier et politique international.⁷⁹

⁷⁷ Sarah E. Yerkes, « Democracy Derailed ?, Tunisia's Transition Veers Off Course », *Foreign Affairs*, 2 octobre 2017.

⁷⁸ Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group N°163, *Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie*, 23 juillet 2015.

⁷⁹ Une grande partie du soutien financier international qui a atteint près de 20 pour cent du budget de l'Etat en 2017 risquerait de ne pas être renouvelé si le pays renouait avec l'autoritarisme et les pratiques brutales de l'ancien régime. Entretiens de Crisis Group, membres d'instances et d'organisations internationales, Tunis, 2016-2017.

IV. Conclusion

Plutôt que de tenter en vain de reconstruire les institutions de l'ancien régime, ce qui relèverait de l'aventurisme, la Tunisie devrait consolider ses institutions en respectant et en mettant en œuvre sa Constitution. Même si l'euphorie révolutionnaire de l'après-Ben Ali est retombée et que l'alliance passe plus de temps au service de son propre maintien qu'à l'application des réformes, le pays continue d'avancer, bien que de façon peu linéaire.

Néanmoins, pour que celui-ci consolide sa transition et soit en mesure de faire face aux imprévus, la classe politique devrait éviter d'amender la Constitution. Elle devrait trouver au plus vite la volonté nécessaire pour instaurer la Cour constitutionnelle, accroître l'autonomie du parlement, mettre en place les Instances constitutionnelles indépendantes sans les vider de leur contenu et organiser les élections municipales en 2018. Les partenaires internationaux de la Tunisie devraient continuer de soutenir ces réformes, seules capables de renforcer l'Etat et de maintenir une stabilité de long terme.

Tunis/Bruxelles, 11 janvier 2018

Annexe B : A propos de l'International Crisis Group

L'International Crisis Group est une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif qui emploie près de 120 personnes présentes sur les cinq continents. Elles élaborent des analyses de terrain et font du plaidoyer auprès des dirigeants dans un but de prévention et de résolution des conflits armés.

La recherche de terrain est au cœur de l'approche de Crisis Group. Elle est menée par des équipes d'analystes situées dans des pays ou régions à risque ou à proximité de ceux-ci. À partir des informations recueillies et des évaluations de la situation sur place, Crisis Group rédige des rapports analytiques rigoureux qui s'accompagnent de recommandations pratiques destinées aux dirigeants politiques internationaux, régionaux et nationaux. Crisis Group publie également CrisisWatch, un bulletin mensuel d'alerte précoce offrant régulièrement une brève mise à jour de la situation dans plus de 70 situations de conflit (en cours ou potentiel).

Les rapports de Crisis Group sont diffusés à une large audience par courrier électronique. Ils sont également accessibles au grand public via le site internet de l'organisation : www.crisisgroup.org. Crisis Group travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et ceux qui les influencent, notamment les médias, afin d'attirer leur attention et de promouvoir ses analyses et recommandations politiques.

Le Conseil d'administration de Crisis Group, qui compte d'éminentes personnalités du monde politique, diplomatique, des affaires et des médias, s'engage directement à promouvoir les rapports et les recommandations auprès des dirigeants politiques du monde entier. Le Conseil d'administration est présidé par Mark Malloch-Brown, ancien vice-secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). La vice-présidente du Conseil est Ayo Obe, juriste, chroniqueuse et présentatrice de télévision au Nigéria.

Robert Malley, président-directeur général de Crisis Group, a pris ses fonctions le 1er janvier 2018. Anciennement directeur du programme Moyen-Orient et Afrique du Nord de Crisis Group, il a plus récemment servi en tant qu'adjoint spécial auprès de l'ancien président américain Barack Obama ainsi que son conseiller dans la campagne anti-ISIL, et coordinateur pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la région du Golfe à la Maison-Blanche. Précédemment, il a été adjoint spécial pour les affaires israélo-palestiniennes auprès du président Bill Clinton.

Le siège d'International Crisis Group est situé à Bruxelles et l'organisation a des bureaux dans dix autres villes : Bichkek, Bogota, Dakar, Islamabad, Istanbul, Kaboul, Nairobi, Londres, New York et Washington, DC. Elle est également présente dans les villes suivantes : Abuja, Alger, Bangkok, Beyrouth, Caracas, Gaza, Djouba, Guatemala City, Hong Kong, Jérusalem, Johannesburg, Kaboul, Mexico City, Rabat, Sanaa, Tbilissi, Toronto, Tripoli, Tunis et Yangon.

Crisis Group reçoit le soutien financier d'un grand nombre de gouvernements, de fondations institutionnelles et de donateurs privés. Actuellement, Crisis Group entretient des relations avec les agences et départements gouvernementaux suivants : Affaires mondiales Canada, agence française de développement, le ministère allemand des affaires étrangères, le ministère australien des Affaires étrangères et du commerce, l'Agence autrichienne pour le développement, le ministère canadien des Affaires étrangères, du commerce et du développement, commission européenne Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement, l'Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) de l'Union européenne, la Principauté du Liechtenstein, le Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse, le ministère danois des Affaires étrangères, le ministère finlandais des Affaires étrangères, le ministère français des Affaires étrangères, le ministère luxembourgeois des Affaires étrangères, le ministère néerlandais des Affaires étrangères, le ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du commerce, le ministère norvégien des Affaires étrangères, le ministère suédois des Affaires étrangères et Irish Aid.

Crisis Group entretient aussi des relations avec les fondations suivantes : Carnegie Corporation of New York, Heinrich Böll Stiftung, Henry Luce Foundation, Humanity United, John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, Oak Foundation, Omidyar Network Fund, Open Society Foundations, Ploughshares Fund, Robert Bosch Stiftung et WellSpring Philanthropic Fund.

Annexe C : Rapports et briefings sur le Moyen-Orient et Afrique du Nord depuis 2015

Rapports Spéciaux

Exploiter le chaos : al-Qaeda et l'Etat islamique, Rapport spécial N°1, 14 mars 2016 (aussi disponible en anglais et en arabe).

Seizing the Moment: From Early Warning to Early Action, Rapport spécial N°2, 22 juin 2016.

Counter-terrorism Pitfalls: What the U.S. Fight against ISIS and al-Qaeda Should Avoid, Rapport spécial N°3, 22 mars 2017.

Israël/Palestine

The Status of the Status Quo at Jerusalem's Holy Esplanade, Rapport Moyen-Orient N°159, 30 juin 2015 (aussi disponible en arabe et en hébreu).

No Exit? Gaza & Israel Between Wars, Rapport Moyen-Orient N°162, 26 août 2015 (aussi disponible en arabe).

How to Preserve the Fragile Calm at Jerusalem's Holy Esplanade, Briefing Moyen-Orient N°48, 7 avril 2016 (aussi disponible en arabe et en hébreu).

Israel/Palestine: Parameters for a Two-State Settlement, Rapport Moyen-Orient N°172, 28 novembre 2016 (aussi disponible en arabe).

Irak/Syrie/Liban

Arming Iraq's Kurds: Fighting IS, Inviting Conflict, Rapport Moyen-Orient N°158, 12 mai 2015 (aussi disponible en arabe).

Lebanon's Self-Defeating Survival Strategies, Rapport Moyen-Orient N°160, 20 juillet 2015 (aussi disponible en arabe).

New Approach in Southern Syria, Rapport Moyen-Orient N°163, 2 septembre 2015 (aussi disponible en arabe).

Arsal in the Crosshairs: The Predicament of a Small Lebanese Border Town, Briefing Moyen-Orient N°46, 23 février 2016 (aussi disponible en arabe).

Russia's Choice in Syria, Briefing Moyen-Orient N°47, 29 mars 2016 (aussi disponible en arabe).

Steps Toward Stabilising Syria's Northern Border, Briefing Moyen-Orient N°49, 8 avril 2016 (aussi disponible en arabe).

Fight or Flight: The Desperate Plight of Iraq's "Generation 2000", Rapport Moyen-Orient N°169, 8 août 2016 (aussi disponible en arabe).

Hizbollah's Syria Conundrum, Rapport Moyen-Orient N°175, 14 mars 2017 (aussi disponible en arabe et en farsi).

Fighting ISIS: The Road to and beyond Raqqa, Briefing Moyen-Orient N°53, 28 avril 2017 (aussi disponible en arabe).

The PKK's Fateful Choice in Northern Syria, Rapport Moyen-Orient N°176, 4 mai 2017 (aussi disponible en arabe).

Oil and Borders: How to Fix Iraq's Kurdish Crisis, Briefing Moyen-Orient N°55, 17 octobre 2017 (aussi disponible en arabe).

Afrique du Nord

Libya: Getting Geneva Right, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°157, 26 février 2015 (aussi disponible en arabe).

Réforme et stratégie sécuritaire en Tunisie, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°161, 23 juillet 2015 (aussi disponible en anglais).

L'Algérie et ses voisins, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°164, 12 octobre 2015 (aussi disponible en anglais et en arabe).

The Prize: Fighting for Libya's Energy Wealth, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°165, 3 décembre 2015 (aussi disponible en arabe).

Tunisie : justice transitionnelle et lutte contre la corruption, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°168, 3 mai 2016 (aussi disponible en arabe).

Violence jihadiste en Tunisie : l'urgence d'une stratégie nationale, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°50, 22 juin 2016 (aussi disponible en anglais et en arabe).

The Libyan Political Agreement: Time for a Reset, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°170, 4 novembre 2016 (aussi disponible en arabe).

Sud de l'Algérie : turbulences à l'horizon, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°171, 21 novembre 2016 (aussi disponible en anglais et en arabe).

La transition bloquée : corruption et régionalisme en Tunisie, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°177, 10 mai 2017 (aussi disponible en arabe).

How the Islamic State Rose, Fell and Could Rise Again in the Maghreb, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°178, 24 juillet 2017 (aussi disponible en arabe).

How Libya's Fezzan Became Europe's New Border, Rapport Moyen-Orient et Afrique du Nord N°179, 31 juillet 2017 (aussi disponible en arabe).

Iran/Yemen/Golfe

Iran and the P5+1: Solving the Nuclear Rubik's Cube, Rapport Moyen-Orient N°152, 9 mai 2014 (aussi disponible en farsi).

The Huthis: From Saada to Sanaa, Rapport Moyen-Orient N°154, 10 juin 2014 (aussi disponible en arabe).

Iran and the P5+1: Getting to "Yes", Briefing Moyen-Orient N°40, 27 août 2014 (aussi disponible en farsi).

Iran Nuclear Talks: The Fog Recedes, Briefing Moyen-Orient N°43, 10 décembre 2014 (aussi disponible en farsi).

Yemen at War, Briefing Moyen-Orient N°45, 27 mars 2015 (aussi disponible en arabe).

Iran After the Nuclear Deal, Rapport Moyen-Orient N°166, 15 décembre 2015 (aussi disponible en arabe).

Yemen: Is Peace Possible?, Rapport Moyen-Orient N°167, 9 février 2016 (aussi disponible en arabe).

Turkey and Iran: Bitter Friends, Bosom Rivals, Briefing Moyen-Orient N°51, 13 décembre 2016 (aussi disponible en farsi).

Implementing the Iran Nuclear Deal: A Status Report, Rapport Moyen-Orient N°173, 16 janvier 2017 (aussi disponible en farsi).

Yemen's al-Qaeda: Expanding the Base, Rapport Moyen-Orient N°174, 2 février 2017 (aussi disponible en arabe).

Instruments of Pain (I): Conflict and Famine in Yemen, Briefing Moyen-Orient N°52, 13 avril 2017 (aussi disponible en arabe).

Discord in Yemen's North Could Be a Chance for Peace, Briefing Moyen-Orient N°54, 11 octobre 2017 (aussi disponible en arabe).

Annexe D : Conseil d'administration de l'International Crisis Group

PRESIDENT DU CONSEIL

Lord (Mark) Malloch-Brown

Ancien vice-secrétaire général des Nations unies et administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Rob Malley

Ancien Coordinateur pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la région du Golfe à la Maison-Blanche

VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL

Ayo Obe

Présidente du Conseil, Gorée Institute (Sénégal) ; avocate (Nigéria)

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Fola Adeola

Fondateur et président, FATE Foundation

Celso Amorim

Ancien ministre brésilien des Relations extérieures ; Ancien ministre de la Défense

Hushang Ansary

Président, Parman Capital Group LLC ; ancien ambassadeur d'Iran aux Etats-Unis et ministre des Finances et des Affaires économiques

Nahum Barnea

Chroniqueur politique, Israël

Kim Beazley

Ancien vice-Premier ministre d'Australie et ambassadeur aux Etats-Unis ; ancien ministre de la Défense

Carl Bildt

Ancien ministre des Affaires étrangères de la Suède

Emma Bonino

Ancienne ministre italienne des Affaires étrangères ; ancienne commissaire européenne pour l'aide humanitaire

Cheryl Carolus

Ancienne haut-commissaire de l'Afrique du Sud auprès du Royaume-Uni et secrétaire générale du Congrès national africain (ANC)

Maria Livanos Cattai

Ancienne secrétaire générale à la Chambre de commerce internationale

Wesley Clark

Ancien commandant suprême des forces alliées de l'Otan en Europe

Sheila Coronel

Professeur « Toni Stabile » de pratique de journalisme d'investigation et directrice du Centre Toni Stabile pour le journalisme d'investigation, Université de Columbia

Frank Giustra

Président-directeur général, Fiore Financial Corporation

Mo Ibrahim

Fondateur et président, Fondation Mo Ibrahim ; fondateur, Celtel International

Wolfgang Ischinger

Président, Forum de Munich sur les politiques de défense ; ancien vice-ministre allemand des Affaires étrangères et ambassadeur en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis

Asma Jahangir

Ancienne présidente de l'Association du Barreau de la Cour suprême du Pakistan ; ancienne rapporteur spécial des Nations unies sur la liberté de religion ou de conviction

Yoriko Kawaguchi

Ancienne ministre japonaise des Affaires étrangères ; ancienne ministre de l'Environnement

Wadah Khanfar

Co-fondateur, Forum Al Sharq ; ancien directeur général du réseau Al Jazeera

Wim Kok

Ancien Premier ministre des Pays-Bas

Andrey Kortunov

Directeur général du Conseil russe pour les affaires internationales

Ivan Krastev

Président du Centre pour les stratégies libérales (Sofia) ; membre fondateur du conseil d'administration du Conseil européen des relations internationales

Ricardo Lagos

Ancien président du Chili

Joanne Leedom-Ackerman

Ancienne secrétaire internationale de PEN International ; romancière et journaliste, Etats-Unis

Helge Lund

Ancien président-directeur général de BG Group Limited et Statoil ASA

Shivshankar Menon

Ancien ministre indien des Affaires étrangères et conseiller à la sécurité nationale

Naz Modirzadeh

Directeur du Programme sur le droit international et les conflits armés de la Faculté de droit de Harvard

Saad Mohseni

Président et directeur général de MOBY Group

Marty Natalegawa

Ancien ministre indonésien des Affaires étrangères, représentant permanent auprès de l'ONU et ambassadeur au Royaume-Uni

Roza Otunbayeva

Ancienne présidente de la République kirghize ; fondatrice de la « Roza Otunbayeva Initiative », fondation internationale publique

Thomas R. Pickering

Ancien sous-secrétaire d'Etat américain ; ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, en Russie, en Inde, en Israël, au Salvador, au Nigéria et en Jordanie

Olympia Snowe

Ancienne sénatrice américaine et membre de la Chambre des représentants

Javier Solana

Président du Centre pour l'Economie globale et la Géopolitique ESADE ; membre émérite, The Brookings Institution

Alexander Soros

Membre, Open Society Foundations

George Soros

Président, Open Society Institute ; président du Soros Fund Management

Pär Stenbäck

Ancien ministre finlandais des Affaires étrangères et de l'Education ; président du Parlement culturel européen

Jonas Gahr Støre

Chef du Parti travailliste norvégien et du groupe parlementaire du Parti travailliste ; ancien ministre norvégien des Affaires étrangères

Lawrence H. Summers

Ancien directeur du Conseil de la sécurité économique et secrétaire du Trésor des Etats-Unis ; président émérite de l'Université de Harvard

Helle Thorning-Schmidt

Directrice générale de Save the Children International ; ancienne Première ministre du Danemark

Wang Jisi

Membre du comité de conseil en politique étrangère du ministère des Affaires étrangères chinois ; ancien directeur, Ecole des affaires internationales, Université de Pékin

CONSEIL PRESIDENTIEL

Groupe éminent de donateurs privés et d'entreprises qui apportent un soutien et une expertise essentiels à Crisis Group.

ENTREPRISES	DONATEURS PRIVES	
BP	(5) Anonyme	Herman De Bode
Shearman & Sterling LLP	Scott Bessent	Alexander Soros
Statoil (U.K.) Ltd.	David Brown & Erika Franke	Ian R. Taylor
White & Case LLP	Stephen & Jennifer Dattels	

CONSEIL CONSULTATIF INTERNATIONAL

Donateurs privés et entreprises qui fournissent une contribution essentielle aux activités de prévention des conflits armés de Crisis Group.

ENTREPRISES	DONATEURS PRIVES	
(2) Anonymous	(2) Anonymous	Geoffrey R. Hoguet & Ana Luisa Ponti
APCO Worldwide Inc.	Mark Bergman	David Jannetti
Atlas Copco AB	Stanley Bergman & Edward Bergman	Faisel Khan
Chevron		Cleopatra Kitti
Edelman UK	Elizabeth Bohart	Michael & Jackie Lambert
HSBC Holdings plc	Eric Christiansen	Leslie Lishon
MetLife	Sam Englehardt	Virginie Maisonneuve
Noble Energy	The Edelman Family Foundation	Dennis Miller
RBC Capital Markets		The Nommontu Foundation
Shell	Seth & Jane Ginns	Brian Paes-Braga
	Ronald Glickman	Kerry Propper
	David Harding	Duco Sickinghe
	Rita E. Hauser	Nina K. Solarz
		Enzo Viscusi

CONSEIL DES AMBASSADEURS

Les étoiles montantes de divers horizons qui, avec leur talent et leur expertise, soutiennent la mission de Crisis Group.

Amy Benziger	Lindsay Iversen	Nidhi Sinha
Tripp Callan	Azim Jamal	Chloe Squires
Kivanc Cubukcu	Arohi Jain	Leeanne Su
Matthew Devlin	Christopher Louney	Bobbi Thomason
Victoria Ergolavou	Matthew Magenheim	AJ Twombly
Noa Gafni	Madison Malloch-Brown	Dillon Twombly
Christina Bache Fidan	Megan McGill	Annie Verderosa
Lynda Hammes	Hamesh Mehta	Zachary Watling
Jason Hesse	Tara Opalinski	Grant Webster
Dalí ten Hove	Perfecto Sanchez	

CONSEILLERS

Anciens membres du Conseil d'administration qui maintiennent leur collaboration avec Crisis Group et apportent leurs conseils et soutien (en accord avec toute autre fonction qu'ils peuvent exercer parallèlement).

Martti Ahtisaari Président émérite	Lakhdar Brahimi	Carla Hills
George Mitchell Président émérite	Kim Campbell	Swanee Hunt
Gareth Evans Président émérite	Jorge Castañeda	Aleksander Kwasniewski
Kenneth Adelman	Naresh Chandra	Todung Mulya Lubis
Adnan Abu-Odeh	Eugene Chien	Allan J. MacEachen
HRH Prince Turki al-Faisal	Joaquim Alberto Chissano	Graça Machel
Oscar Arias	Victor Chu	Jessica T. Mathews
Ersin Arıoğlu	Mong Joon Chung	Barbara McDougall
Richard Armitage	Pat Cox	Matthew McHugh
Diego Arria	Gianfranco Dell'Alba	Miklós Németh
Zainab Bangura	Jacques Delors	Christine Ockrent
Shlomo Ben-Ami	Alain Destexhe	Timothy Ong
Christoph Bertram	Mou-Shih Ding	Olara Otunnu
Alan Blinken	Uffe Ellemann-Jensen	Lord (Christopher) Patten
	Gernot Erlar	Victor Pinchuk
	Marika Fahlén	Surin Pitsuwan
	Stanley Fischer	Fidel V. Ramos